

Projet de loi 66 : la sécurité de toute une région est en jeu

Par M. Pierre Flamand, président du Comité SOS 117 et maire de Lac-des-Écorces
M. Daniel Bourbon, maire de Mont-Laurier
M. Gilbert Pilote, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de Ferme-Neuve
M. Denis Charette, maire de Rivière-Rouge

CFP– 036M
C.P. – PL 66
Accélération de
certains projets
d'infrastructure

L'année 2020 étant une année d'isolement, de précaution et de sécurité pour tout le Québec, le projet de loi 66 présenté par la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, permet de répondre précisément à ces objectifs. Grâce à ce projet de loi, les travaux d'élargissement de la route 117, figurant dans la liste de projets d'infrastructures, pourraient être exécutés trois à quatre ans à l'avance. Qu'est-ce que cela signifie? En moyenne, c'est quatre décès de moins par année, moins d'accidents avec des blessés graves et une réduction des impacts environnementaux.

La route 117 demeure le seul lien routier direct entre le sud du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue. Depuis 2010 seulement, 36 personnes sont décédées sur la route 117. La gravité des accidents étant supérieure à la moyenne sur cette route, de nombreux blessés font également partie de ce décompte tragique. L'élargissement de la route 117 faciliterait non seulement des dépassements de façon beaucoup plus sécuritaire, mais développerait également le lien entre les régions de manière plus efficace et fiable. Il est donc crucial que ce projet puisse se concrétiser le plus rapidement possible. Les citoyens attendent depuis trop longtemps ce gain qui enfin sécurisera la route 117 tout en contribuant à la relance de l'économie québécoise.

Le projet présentement à l'étude prévoit un élargissement de quatre voies sur l'axe actuel de la route, alors que l'hypothèse initiale était de faire un nouveau tracé. Cela aurait voulu dire construire directement dans des montagnes ainsi que des milieux humides. L'accélération du projet en cours par le Projet de loi 66 ne résulterait donc en aucun cas à une perte pour l'environnement, mais bien au contraire à une préservation de nos milieux naturels.

En raison de l'état actuel de la route 117, le seul lien routier direct entre le sud du Québec et l'Abitibi-Témiscamingue, c'est toute une région qui se retrouve enclavée et isolée par ce lien dangereux et sinueux. L'accélération des délais pour l'élargissement de la route 117 permettrait de protéger cette région en plus de lui permettre de s'épanouir et de se développer économiquement. Le Québec ayant besoin de la contribution de tous pour se relever de la crise de la COVID-19, il est primordial que nos régions puissent participer au défi gigantesque qu'est la relance économique québécoise. Le désenclavement de l'Abitibi-Témiscamingue le plus rapidement et le plus sécuritairement possible est une condition prioritaire au succès de tout le Québec face à ses défis économiques.

Le projet de loi 66 permet non seulement d'agir rapidement, mais il permet également dans ce cas de protéger les citoyens et citoyennes de toute une région, de préserver ses habitats naturels et de faciliter la relance de toute l'économie québécoise. De plus, avec l'expansion rapide du télétravail comme modèle de travail, un possible retour des jeunes dans les régions éloignées du Québec serait également le bienvenu.